

Itinérance et cohabitation sociale à Montréal

Table de concertation itinérance de Côte-des-Neiges

Février 2025

1. Introduction

La table itinérance de Côte-des-Neiges est née des suites du forum *Les visages de l'itinérance et de l'instabilité résidentielle* qui a regroupé 43 organismes et institutions du quartier Côte-des-Neiges en 2014.

La mission de la table est de réunir les organismes communautaires, les institutions et les partenaires afin de renforcer la capacité collective à prévenir l'itinérance et l'instabilité résidentielle, à consolider une offre de services pour mieux soutenir et intervenir auprès des personnes en situation d'itinérance qui vivent sur son territoire, et à assurer une cohabitation sociale positive entre ces dernières et l'ensemble de la population.

La table de concertation est un espace de plaidoyer pour le milieu. La table n'est pas porteuse de projet mais peut susciter des projets collectifs, assurer la concertation entre les projets, servir d'intermédiaire avec les bailleurs de fonds et favoriser la mobilisation des acteurs du milieu.

La table s'est dotée de trois objets pour guider ses travaux :

- **Les causes de l'itinérance** : Favoriser la réflexion et l'analyse des multiples causes pouvant contribuer à mener des personnes à une situation d'itinérance. Par exemple : les problématiques de logement, de santé mentale, de toxicomanie, etc.
- **Les enjeux de cohabitation** : Améliorer les enjeux de cohabitation par le biais de projets. Devenir un acteur incontournable à Côte-des-Neiges sur la question de l'itinérance. Encourager l'éducation populaire autour de la thématique et rendre accessible l'information. Ouvrir un dialogue et sensibiliser les autres organismes communautaires et résident·es du territoire sur les enjeux en lien avec l'itinérance.
- **L'offre de service et l'arrimage des services** : Améliorer le soutien aux personnes en situation d'itinérance et augmenter l'accessibilité aux services. Augmenter le maillage entre les organisations et les tables de concertation concernées et assurer un meilleur arrimage. Regrouper les acteur·trices concerné·es pour échanger sur les enjeux d'itinérance, partager de l'information et des meilleures pratiques pour en dégager des objectifs communs. Favoriser la cohérence des actions existantes et entreprendre des actions collectives liées à une vision partagée et ceci, dans le respect de l'autonomie des organisations.

La table est intersectorielle et multiréseaux et regroupe une quinzaine d'organisations.

À Côte-des-Neiges, il n'y a aucun organisme communautaire dont la mission s'adresse uniquement aux personnes en situation d'itinérance. La reconnaissance du phénomène ainsi que la prestation de services destinés aux personnes en situation d'itinérance deviennent donc discrétionnaires aux organismes qui peuvent décider de développer des projets, selon les financements disponibles. Pour ces raisons, la table itinérance de Côte-des-Neiges est donc un lieu de grande importance.

2. Nouvelles réalités de l'itinérance à Côte-des-Neiges

Selon les données du recensement de 2021¹, parmi les 102 415 habitant-es dans Côte-des-Neiges, :

- 22% ont un faible revenu selon la Mesure de faible revenu après impôt
- 80% de ménages sont locataires
- 48% de la population est immigrante
- 14% sont des résident-es non-permanent-es
- 12,5% des personnes sont au chômage
- 14,8% de la population a 65 ans et plus
- 17 % des personnes ayant un faible revenu à Côte-des-Neiges ont 65 ans et plus

Lors de l'exercice du dénombrement de 2022, 42 personnes en situation d'itinérance visible ont été dénombrées dans un lieu extérieur dans le secteur de CDN-NDG².

Selon le rapport *État de la situation et démarche participative : les réalités de l'itinérance et de l'instabilité résidentielle à Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* de 2023, on retrouverait dans Côte-des-Neiges³ :

- Environ 30 personnes en situation d'itinérance chronique. Ce sont majoritairement des hommes ayant entre 25 et 60 ans. Ces personnes ont souvent des problèmes de santé mentale ou des problèmes de toxicomanie.
- Environ 20 personnes en situation d'itinérance situationnelle ou cyclique.
- À cela, il faut aussi prendre en considération les personnes en situation d'itinérance cachée, dont le nombre est difficile à évaluer. Ce sont souvent des femmes en situations d'instabilité résidentielle.

¹ Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (2024), *Portrait préliminaire Côte-des-Neiges 2024*

² Service régional de l'itinérance (2025), *Plan de réponse communautaire aux campements 2024-2026 – Région de Montréal*.

³ Conscience urbaine (2023), *État de la situation et démarche participative - les réalités de l'itinérance et de l'instabilité résidentielle à Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce : Bilan des entretiens individuels et du questionnaire*.

- Finalement, il y a une très forte augmentation de personnes demandeuses d'asile sur le territoire de CDN, et cette population est en première ligne concernant l'instabilité résidentielle.
- À l'hiver 2023-2024, la halte-chaleur opérée par l'organisme Prévention CDN-NDG avait une fréquentation en hausse avec une moyenne de 47 personnes par nuit, alors que c'était plutôt 28 l'année précédente. Parmi ces personnes usagères de la halte, on retrouvait beaucoup plus de femmes et de personnes consommatrices de drogues.

Selon le Plan de réponse communautaire aux campements, le territoire de CDN vit une particularité au niveau de l'itinérance hors ressource :

Le cas de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce est cependant à souligner. Dans le dernier dénombrement, 42 personnes en situation d'itinérance dormant à l'extérieur des ressources ont été comptées pour moins de 15 personnes en ressource d'hébergement. Ce chiffre est parlant, dans la mesure où il met en valeur la spécificité de ce secteur : durant la majeure partie de l'année, davantage de personnes en situation d'itinérance dorment à l'extérieur des ressources que dans celles-ci. Les partenaires en itinérance du secteur recensent 8 campements dans 6 lieux (parcs, derrière de commerce, alentour de l'Université de Montréal, etc.) et 15 personnes y ont été dénombrées. Il est également observé que le type d'options vers lesquelles se tournent les PSI hors refuge sont difficiles à documenter dans ce secteur (par ex : personne seule en sac de couchage, personne ne qui dort dans son véhicule, etc.).⁴

Réalités de l'itinérance à la halte-chaleur de Côte-des-Neiges

Nous estimons qu'il est crucial d'apporter une nuance aux différents types d'itinérances observées. Cette réalité, en constante évolution, échappe parfois à toute catégorisation stricte. La Halte-Chaleur 2024-2025 nous confronte à des enjeux sans précédent.

Par exemple, nous constatons une augmentation du nombre de personnes itinérantes issues des communautés LGBTQ2+, ce qui introduit de nouveaux défis spécifiques au sein de nos locaux. De plus, un nombre significatif de personnes en situation d'itinérance occupe un emploi durant la journée. Toutefois, le recours aux ressources d'aide pour l'itinérance peut souvent entraîner la perte de leur emploi, mettant ainsi en lumière une problématique supplémentaire.

Il est important de comprendre que, pour une personne travailleuse, vivre dans un environnement comme la Halte-Chaleur peut rapidement altérer sa qualité de vie. L'hygiène devient un enjeu majeur, et l'atmosphère bruyante des dortoirs – souvent peuplés de 25 personnes en situation précaire, avec des soucis de santé divers – aggrave la situation. Cette

⁴ Service régional de l'itinérance (2025), *Plan de réponse communautaire aux campements 2024-2026 – Région de Montréal*.

réalité quotidienne, vécue sur le long terme, épuise l'utilisateur, entraînant une fatigue qui, malheureusement, conduit souvent à la perte de l'emploi.

La perte du travail après celle du logement expose alors à des situations encore plus complexes, nous obligeant à gérer des cas particulièrement lourds. Cela nous pousse à nous investir davantage dans l'accompagnement de personnes aux parcours de plus en plus fragilisés.

Réalités de l'itinérance au centre de jour de MultiCaf

Les personnes en situation d'itinérance font face chaque jour à de nombreux défis, mais la recherche d'un endroit pour passer la nuit demeure une préoccupation constante. À la fermeture de MultiCaf, cette inquiétude devient particulièrement pesante.

Pendant la période hivernale, les PSI ont la possibilité de se réfugier à la halte-chaleur, mais une fois celle-ci fermée, ils se retrouvent sans solution. En avril, les températures restent froides la nuit, et beaucoup hésitent à réserver une place dans des ressources éloignées, faute de moyens pour le transport. De plus, ils doivent transporter leurs effets personnels, ce qui complique encore davantage leurs déplacements vers un hébergement d'urgence et leur retour à MultiCaf le matin. La demande pour des services de nuit plus proches est donc récurrente.

Ces dernières semaines, nous avons constaté que, chaque matin, les personnes itinérantes arrivent à MultiCaf transies de froid et affamées. La fatigue est évidente et, durant la journée, les PSI se montrent plus agressifs, épuisés, cherchant avant tout un endroit où se reposer après avoir mangé. Le manque d'un espace sécurisé pour se reposer en journée accroît leur stress et détériore leur bien-être. Le fait de dormir quelques minutes sur une chaise dans la cafétéria ne leur permet pas de récupérer suffisamment d'énergie. Au contraire, cette situation les rend plus irritables, d'autant plus qu'ils sont souvent dérangés par les autres usagers, ce qui les empêche de véritablement se reposer.

Beaucoup se demandent pourquoi ils n'ont accès à un lit que pour la nuit, alors qu'en journée, ils ressentent aussi une grande fatigue et ont besoin de repos. Cette situation renforce leur sentiment d'exclusion et de précarité.

L'évolution de l'enjeu d'itinérance à Côte-des-Neiges : Constats des policiers du PDQ 26

Il y a une dizaine d'années, la plupart des agents du poste de quartier 26 connaissaient la majorité des personnes en situation d'itinérance (PSI) de Côte-des-Neiges et de ses environs. Les visages ont changé, d'autres se sont rajoutés, et surtout, l'enjeu d'itinérance devient beaucoup plus complexe à gérer, et a un impact direct sur la nature des interventions policières.

L'augmentation des PSI a été plus remarquable après la pandémie; on a vu apparaître progressivement plus de tentes qui restaient sur place; il est important de rappeler qu'avant la pandémie, les tentes apparaissaient en fin de journée, et disparaissaient dès que le jour se

levait, et que les policiers recevaient un appel. Ce qu'on observe présentement c'est une forme de sédentarisation, les tentes sont mises pour rester, malgré les interdictions de l'arrondissement, et les démantèlements à répétition, ce qui crée une concentration d'incivilités, des enjeux de salubrité et surtout des défis au niveau de la cohabitation.

Au-delà de l'impact probable de la crise sanitaire, certaines des PSI qui se tenaient habituellement au centre-ville se sont déplacées vers Côte-des-Neiges pour diverses raisons, dont l'augmentation de la violence, et la présence des personnes très intoxiquées. L'apparition de nouvelles drogues a un effet sur les comportements de ces personnes. Certaines interventions sont faites soit pour une situation liée à la santé mentale, ou à la consommation de drogues (ou encore des deux...). On constate aussi des visages un peu plus jeunes que dans le passé, et surtout des PSI issues des communautés culturelles. Quelques PSI dans le quartier ne veulent rien savoir des ressources, et préfèrent rester dans leur abri de fortune (très souvent des personnes qui ne sont pas intoxiquées et/ou ne présentent pas de signe d'une quelconque dépendance).

Enfin, l'augmentation du nombre de PSI étant une situation à l'échelle du pays, les policiers sont contraints de se montrer tolérants et d'adopter une approche de prévention, en mettant l'accent sur la collaboration avec les autres ressources du quartier. Ils doivent souvent ajuster leurs interventions malgré les plaintes des citoyens de plus en plus mécontents.

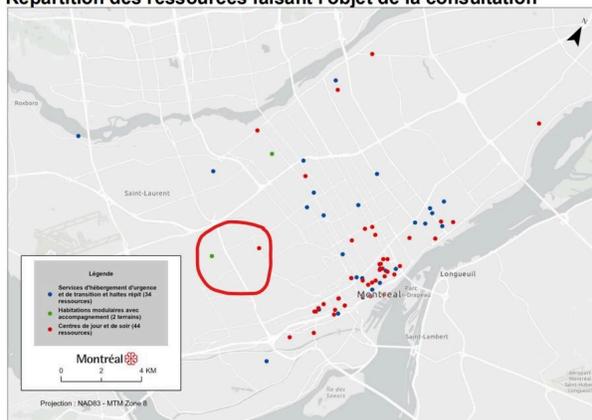
3. Défis

Défis en lien avec les 3 principes mis de l'avant par la ville :

1-L'équité sociale et territoriale (*• Le développement de ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance dans l'ensemble des arrondissements est nécessaire pour assurer l'équité sociale et territoriale, ainsi que le soutien aux personnes vulnérables. • La répartition des ressources dans l'ensemble des arrondissements de la Ville permet de faciliter la réinsertion sociale des personnes en situation d'itinérance et de vulnérabilité • Les ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance doivent être localisées à proximité des autres services essentiels afin d'en faciliter l'accès pour les personnes concernées.*)

- Le fait d'être une ressource très isolée amène son lot de difficultés en ce qui concerne les déplacements des personnes en situation d'itinérance lors de situation de refus ou d'exclusion, ainsi que des difficultés pour l'inclusion des ressources dans l'éco-système des ressources en itinérance. Par exemple, l'éloignement de la ressource fait en sorte qu'elle est en dehors du réseau de navette des groupes des quartiers centraux qui sont déjà débordés et très occupés.
- Très grande distance avec les autres ressources ayant des services spécialisés, par exemple : clinique itinérance, site de consommation supervisé, etc.

2.2 Répartition des ressources faisant l'objet de la consultation



La carte comprend les ressources disponibles en date du 5 décembre 2024 et exclut celles dont l'adresse est confidentielle.

10

2-L'inclusion sociale des personnes en situation d'itinérance (*• Il importe de renforcer la participation des personnes en situation d'itinérance dans la planification, la gestion et la prise de décision entourant l'intégration des ressources qui leur sont dédiées.*)

3-La collaboration de toutes les parties prenantes (*• L'implantation de ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance nécessite un plan complet de communication et de cohabitation sociale, qui définit les rôles et responsabilités de tous les partenaires et qui inclut la participation des parties prenantes.*)

- Les attentes de demander aux ressources de créer un plan de communication et de cohabitation : on ajoute de plus en plus d'exigences aux organismes communautaires pour opérer mais le financement ne suit pas.
- Quelle collaboration entre la ville-centre et les organismes communautaires du quartier pour l'implantation du projet de logements modulaires sur le terrain de l'Hippodrome? L'impression que ce ne sont pas les mêmes standards et attentes en termes de communication et de plan de cohabitation entre un projet porté par la ville et un projet porté par un organisme. Par exemple, la façon dont le financement pour le soutien psychosocial et la gestion des logements modulaires a été attribué à un organisme hors du quartier et dont le processus n'a pas été communiqué aux organismes pose plusieurs questionnements. L'arrivée de cette ressource aura quel impact sur l'écosystème de ressources de Côte-des-Neiges? Quel sera le rôle de ce nouvel acteur dans la concertation? Est-ce que le financement de cette nouvelle ressource aura un impact sur le financement des autres ressources existantes? Quelles seront les attentes de cette ressource par rapport aux autres ressources?

Défis en lien avec les pistes de solution mises de l'avant par la ville :

1-Résolution collaborative des enjeux de cohabitation ; (*•Bonifier la coordination des équipes qui interviennent sur le terrain pour améliorer la cohabitation sociale, renforcer le sentiment de sécurité et réduire les problématiques autour des ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance. Il s'agit toujours d'un défi d'arrimer les interventions municipales, communautaires et celles du secteur de la santé et des services sociaux qui ont des fonctionnements différents et des limites qui leur sont propres. • Poursuivre le déploiement de l'équipe mobile*)

de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) pour couvrir un plus grand nombre d'arrondissements. À terme, elle sera déployée au sein des 19 arrondissements, et une centrale d'appels sera mise à la disposition de la population. L'ÉMMIS travaille en concertation avec les partenaires et s'inscrit en complémentarité dans l'écosystème du milieu où elle est déployée. • Mettre en œuvre des approches novatrices pour une meilleure collaboration entre les organisations. Par exemple, le mécanisme d'Action Rapide et Intégrée pour les personnes en situation de Vulnérabilité (ARIV) fondé sur l'analyse des risques est en élaboration à Montréal. Inspiré d'une centaine de mécanismes semblables ailleurs au Canada, ce modèle de collaboration favorise l'échange d'informations entre les organisations pour mieux soutenir les personnes vulnérables dans l'espace public.)

- Difficultés de communication et de coordination entre les ressources et les organismes communautaires. Lorsqu'il y a peu de ressources dans un quartier, vers qui communiquer?
- Le type d'approche et d'intervention entre les différents acteurs d'un même milieu peut créer des tensions entre eux.
- Besoin de clarifier la définition de la cohabitation sociale "harmonieuse" et de définir clairement à qui revient la responsabilité de cette cohabitation?

2-Présence de sécurité accrue ; (*•Le SPVM est une organisation agile et en constante vigie des pratiques exemplaires concernant les problématiques sociales émergentes. En ce qui a trait à la cohabitation sociale, les perspectives d'amélioration continue reposent, entre autres, sur la capacité de mobilisation des différentes parties prenantes ayant un rôle à jouer relativement à ces enjeux*)

- La question de la toxicomanie est évacuée : comment intervenir sur la question du sentiment de sécurité en lien avec l'enjeu de toxicomanie? Quelles responsabilités, qui a les compétences pour le faire?
- Est-ce que le sentiment de sécurité des résident-es prime sur le sentiment de sécurité des personnes en situation d'itinérance, incluant les personnes consommatrices de drogue?
- Émergence de firmes privées qui offrent des services de sécurité pour assurer la cohabitation.
- La collaboration entre les ressources et les policiers est plus facile avec les agents sociocommunautaires, mais il y a encore des améliorations à faire avec d'autres équipes qui sont peut-être moins sensibilisées, par exemple les équipes de nuit.

3-Offre de services variée en itinérance ; (*•Déterminer avec les autres bailleurs de fonds des solutions pour bonifier et pérenniser le financement accordé aux projets d'inclusion sociale et d'accompagnement. • Réduire le fardeau administratif des organismes sans but lucratif (OSBL). • Mettre en place des communautés de pratique afin de faciliter l'échange d'expertise en itinérance.*)

- Dans le quartier, il manque de ressources ayant un mandat propre en itinérance permanente et 24/7 pour répondre aux besoins de la population itinérante.
- Halte-chalear : le manque d'espace dédié à l'itinérance dans le quartier fait en sorte qu'il est seulement possible de faire un suivi ponctuel avec les personnes en situation d'itinérance. Ce n'est pas idéal pour pouvoir faire de l'accompagnement dans les démarches des personnes. Le modèle halte-chalear est une mesure

d'urgence mais ce n'est pas un type de ressource idéal pour pouvoir faire plus dans l'accompagnement.

4-Engagement communautaire et communications transparentes ; (*•Planifier des actions de rapprochement entre la population et les ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance afin de mieux faire connaître leur contribution, créer des liens et encourager l'adhésion aux projets. • Élaborer un plan de match intersectoriel dédié à la cohabitation sociale et incluant suffisamment de personnel lors de l'implantation de toute nouvelle ressource en itinérance. Ce plan doit définir les rôles et responsabilités de tous les partenaires. • Cerner des occasions de financement afin de permettre aux organismes communautaires qui gèrent des ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance de réaliser des activités de communication.*)

- Les barrières linguistiques et culturelles peuvent entraver la compréhension et la réponse aux besoins de la population itinérante.
- Y a-t-il un plan de communication de la ville-centre pour l'implantation des logements modulaires sur le terrain de l'Hippodrome et est-ce que ce plan de communication sera présenté aux organismes communautaires du quartier?

5-Gestion de l'espace autour des ressources en itinérance ; (*•Assurer la disponibilité et l'accès à des toilettes et à de l'eau potable ; • Ajouter des poubelles et de l'éclairage ; • Revoir le positionnement de l'entrée et de l'espace d'attente de façon à ne pas nuire à la circulation piétonne et à réduire les attroupements ; • Insonoriser les lieux extérieurs (p. ex. : en aménageant une cour intérieure) ; • Sécuriser les espaces clos, retirés ou sombres ; • Assurer l'accessibilité des lieux et prévoir du mobilier inclusif ; • Inclure des espaces qui peuvent être utilisés par toute la communauté (p. ex. : une friperie, un café, un jardin communautaire, etc.).Tenir compte des différents aspects pouvant susciter des enjeux de cohabitation sociale dans l'aménagement extérieur à proximité des ressources en itinérance.*)

- Il y a un manque de consensus sur la responsabilité de la cohabitation sociale : la responsabilité financière de faire les aménagements autour de la ressource revient à qui? Il y a un manque de cohérence.
- Politisation des initiatives d'aménagement des espaces. Ex : pour l'installation de toilettes chimiques dans un parc.

6-Suivi régulier et évaluation des impacts. (*•Améliorer la compilation et l'analyse des données récoltées par les différentes parties prenantes. • Prévoir un suivi régulier des résultats associés aux actions déployées pour assurer la sécurité et la quiétude de l'ensemble de la population. • Poursuivre la collaboration avec le milieu de la recherche*)

- Les attentes de demander aux ressources de faire des bilans d'impacts : on ajoute de plus en plus d'exigences aux organismes communautaires pour opérer mais le financement ne suit pas.

Défis liés au financement

1. Le financement de projets saisonniers cause de l'instabilité, par exemple l'urgence de trouver un lieu à la dernière minute. Des emplois saisonniers qui précarisent des travailleurs et travailleuses qui font déjà un travail difficile, en plus de perdre les liens de confiance qui se sont créés avec les usagers au printemps et de devoir

recommencer l'hiver suivant avec de nouvelles personnes. C'est un frein à la réinsertion des PSI.

2. Besoin de trouver des solutions pour répondre aux crises et aux problèmes liés à l'itinérance, au-delà de la simple fourniture d'un lit.

4. Recommandations

1-Financer davantage d'initiatives en prévention de l'itinérance, par exemple : travail de rue, accès à des soins de santé, des suivis psychosociaux, prévention en toxicomanie, ateliers de gestion de budget.

2-Encourager l'implantation de ressources permanentes pouvant faire un réel suivi psychosocial, l'accompagnement pour la sortie de l'itinérance.

3-Développer un espace-ressource dédié à l'itinérance, un pôle en itinérance dans le quartier Côte-des-Neiges, ouvert 24h/24 toute l'année pour pouvoir faire des suivis quotidiens, de l'accompagnement dans les démarches, etc. En profiter pour répondre aux besoins de base comme l'alimentation, qu'il y a ait des bureaux à la disposition des travailleur.euses de rue pour pouvoir faire de l'intervention, etc.

4-Clarifier de quoi on parle et de qui on parle lorsqu'on parle de cohabitation sociale. Clarifier à qui revient la responsabilité de la cohabitation. Mais surtout de s'assurer de lier le mandat de cohabitation avec le financement.

5-Prendre en considération les réalités intersectionnelles de l'itinérance dans le financement : par exemple barrières de la langue avec des personnes demandeuses d'asile ou statut précaire ou encore l'intégration des personnes trans : difficile d'intégrer ces personnes dans un groupe et dans les dynamiques sociales et cela peut les mettre dans des positions de vulnérabilité par rapport aux autres usagers. Il faut que les organismes prennent en considération ces éléments pour former les ressources humaines ou embaucher certains profils, par exemple au niveau des langues parlées, mais c'est très difficile d'avoir ces exigences là pour des postes de nuit avec des salaires très bas. Ce genre de dynamique peut s'appliquer à toute personne dans une situation minoritaire et il y a des enjeux de sensibilisation à faire.

6-L'expression de toutes ces recommandations ont un but préventif pour le futur dans la mesure où nous voyons et nous sommes conscients que les enjeux d'itinérance sont en train d'empirer. Au lieu d'être résignés, on devrait s'indigner collectivement devant le constat actuel d'échec collectif par rapport à la situation de l'itinérance au Québec.